



## Plan Science Ouverte de l'École des Ponts ParisTech

2019

L'École des Ponts ParisTech est engagée depuis près de 10 ans dans le mouvement en faveur du libre accès à la littérature scientifique, avec une archive ouverte institutionnelle HAL et de nombreuses actions de sensibilisation auprès des chercheurs. La diffusion de tous les produits de la recherche (incluant les publications, les données et le code informatique) fait désormais l'objet d'incitations croissantes en faveur d'une plus grande ouverture, c'est-à-dire de la mise en ligne systématique et sans barrière tarifaire de la production scientifique. Ce mouvement s'inscrit dans un contexte à la fois :

- **plus favorable** : la **Loi pour une République Numérique** de 2016 autorise les chercheurs dont les travaux sont financés au moins à 50% sur fonds publics à déposer leurs publications en accès ouvert au bout de 6 mois (STEM) ou 1 an (SHS), même si l'éditeur prévoit un embargo plus long,
- **plus contraignant** : le **Plan S** porté par les principales agences de financement européennes (dont la Commission européenne et l'ANR) exigera à partir de 2021 le libre accès aux articles qu'elles financent et le dépôt des données autant que possible. Les revues exigent également de plus en plus fréquemment le dépôt des données.

En France le **Plan national pour la science ouverte** (2018) définit une politique en faveur de l'accès ouvert aux publications et de l'ouverture des données de la recherche. Un **référént à l'intégrité scientifique**, dont la science ouverte est un levier, a été nommé dans chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche en France, et à l'École des Ponts ParisTech (2019). Enfin l'École des Ponts a adopté un **mandat pour le partage de la science** (2017), et une **décision de délégation** aux chercheurs de la mise en œuvre de la diffusion des données de la recherche et du code informatique (2018).

Dans ce contexte, pour donner de la cohérence aux actions existantes menées par le Pôle IST de la Direction de la Documentation, et pour engager davantage l'École dans l'ouverture de la science, un plan Science Ouverte est adopté. **Il se décline en deux axes : l'un lié au partage des publications, l'autre au partage des données.** Il prévoit de mettre en œuvre des moyens précis pour atteindre des objectifs ambitieux pour le rayonnement de l'École des Ponts à l'horizon 2024.

## Libre accès aux publications

### Objectifs

Pour répondre au Mandat pour le partage de la Science adopté par l'École des Ponts en 2017 et faire écho au Plan S, l'objectif est d'atteindre d'ici 2024 un taux de 100% d'articles disponibles en accès ouvert.

### Moyens mis en œuvre

Pour atteindre cet objectif, le Pôle IST de la Direction de la Documentation est chargé :

- de **sensibiliser** les chercheurs et doctorants à l'intérêt du partage de leurs publications et aux obligations qui leur incombent,
- de **former** les doctorants de l'École des Ponts aux bonnes pratiques de publication et aux outils dédiés à l'auto-archivage de leurs travaux ; cette formation est **obligatoire** dans le parcours doctoral,
- de mener des campagnes régulières de **repérage** des publications qui ne sont pas encore en accès ouvert et de mettre en œuvre des procédures techniques facilitant le dépôt dans HAL,
- d'administrer le **portail HAL** de l'École des Ponts.

### Indicateurs

Le taux actuel d'articles en accès ouvert (2015-2018) est de 65%. Ce taux fera l'objet d'une mesure annuelle et sera publié dans le cadre du Rapport bibliométrique et du Rapport d'activité de l'École des Ponts. Il est calculé sur la base des articles en libre accès via l'éditeur de la revue dans laquelle il est publié (voie Gold) ou sur l'existence d'une version déposée dans une archive ouverte (voie Green).

## Ouverture des données de la recherche

### Objectifs

Pour se conformer au contexte juridique et aux demandes des agences de financement, et en suivant la ligne directrice de la Commission européenne « *as open as possible, as closed as necessary* », l'École se fixe pour objectif de partager 100% des données de la recherche partageables, sur le périmètre des projets européens et de l'ANR.

### Moyens mis en œuvre

Pour atteindre cet objectif, la DR-Centre est chargée de transmettre au Pôle IST de la Direction de la Documentation la liste des projets portés par l'École et financés par l'ANR ou la Commission Européenne. Le Pôle IST de la Direction de la Documentation est chargé :

- d'accompagner les chercheurs dans leur réponse aux appels à projets sur le volet concernant les données et dans la réalisation des **Plans de gestion de données**, dont l'ANR demande le dépôt dans les 6 mois suivant le démarrage d'un projet,
- d'organiser des **ateliers et des formations** - obligatoires dans le parcours doctoral - au dépôt des données et du code et à l'attribution de licences, et de transmettre aux chercheurs sa connaissance du contexte juridique,
- de participer au **groupe de travail sur les données de la recherche** du Comité pour la Science Ouverte (CoSO) afin d'être informé des évolutions juridiques et institutionnelles et de relayer ses travaux au sein des laboratoires l'École.

### *Indicateurs*

Les publications reposent en principe sur des données qui fondent et qui valident les résultats. Pour mesurer le taux de partage des données, il sera vérifié si pour chaque publication produite dans le cadre d'un projet ANR ou européen qui repose sur des données partageables, il existe effectivement un dépôt. Ce taux d'ouverture des données sera publié dans le cadre du Rapport bibliométrique et du Rapport d'activité de l'École des Ponts.

Pour informer les chercheurs d'une part et faire connaître les progrès de l'École des Ponts en matière de Science Ouverte d'autre part, l'Espace Chercheurs constituera le guichet principal de ressources et relaiera la progression vers les objectifs à atteindre.

Le Plan Science Ouverte sera inscrit au Contrat d'objectif 2020-2024 de l'École des Ponts et les objectifs en matière de partage des publications et des données seront tous les deux déclinés annuellement pour être atteints d'ici 2024.

Fait à Champs sur Marne, le **26 SEP. 2019**

  
Sophie MOUGARD

La Directrice générale